



Observatoire Départemental Sécurité Routière

Les chiffres du mois de novembre 2017

Sources : Gendarmerie Nationale et Sécurité Publique

	Evolution / nov. 2016	
Tués	1	5
Blessés	16	21
Accidents corporels	12	16

Novembre
2017

Direction
Départementale
des Territoires
du Gers

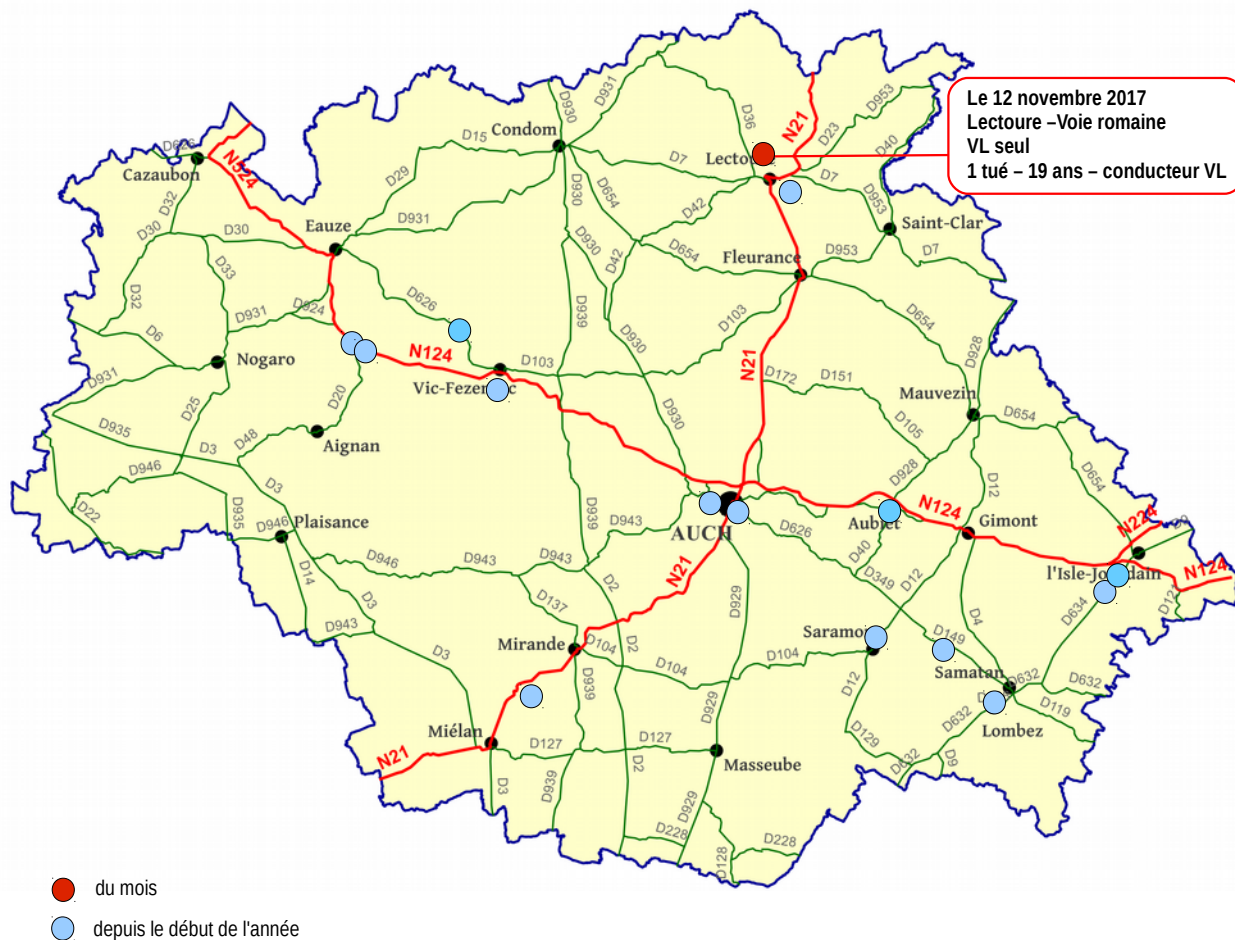
Observatoire
Départemental
Sécurité
Routière

Coordonnées:

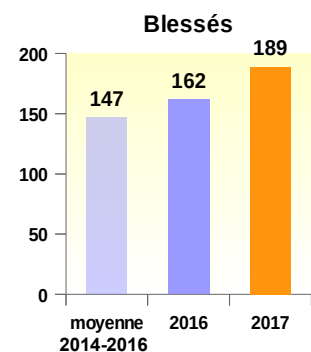
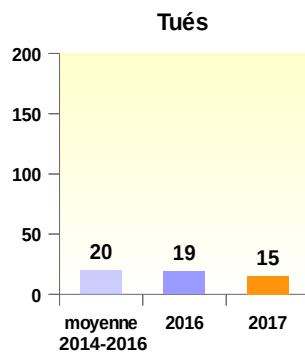
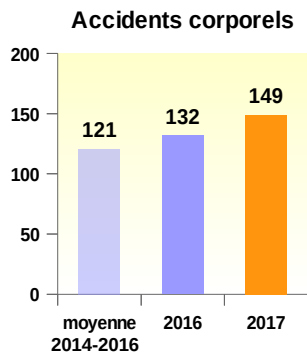
19, place du Foirail
BP 342
32 007 Auch Cedex
Tél: 05 62 61 46 46
Fax : 05 62 61 46 64

Parution
Le 20 décembre 2017

Accidents mortels 2017



Les chiffres depuis le début de l'année



Les chiffres sur les 12 derniers mois

Bilan sur les 12 derniers mois	Accidents corporels	Tués	Blessés
Décembre 2016 – Novembre 2017	170	19	209
Décembre 2015 – Novembre 2016	140	22	170
Evolution	+ 21 %	- 3	+ 23 %

Conseils prévention

A la veille des **fêtes de fin d'année**, il convient de rappeler que **l'alcool et la conduite sont un duo incompatible**.

L'alcool est la première cause de mortalité sur les routes.

Chaque année, plus de **1 000 personnes perdent la vie** sur les routes françaises dans des accidents dont l'une des causes est la consommation excessive d'alcool. **Dans le Gers, en 2016, le facteur alcool était présent dans 1 accident mortel sur 3.**

L'alcool influe sur le comportement du conducteur, sans que ce dernier en prenne réellement conscience. L'alcool altère toutes les capacités nécessaires à la conduite (concentration, lucidité, réactions...).

L'estimation des distances est faussée. Le **champ de vision se réduit**, altérant la perception latérale des objets. Le **temps de réaction augmente** considérablement.

Ne pas oublier que le **taux d'alcool maximal est atteint 1 heure après** le dernier verre au cours d'un repas (ou ½ h sans repas) et, qu'une personne en bonne santé élimine de 0,10 à 0,15 g d'alcool par litre de sang en 1 heure.

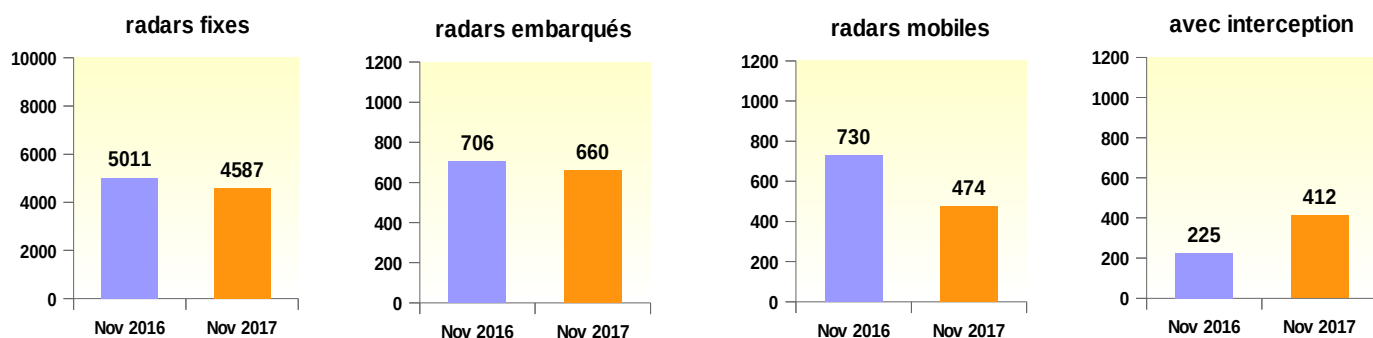
La sécurité routière recommande à tous et à chacun de s'organiser au mieux en cette fin d'année pour éviter absolument de mélanger alcool et conduite.

Retrouvez les **bons conseils pour retenir un ami qui a bu** sur :

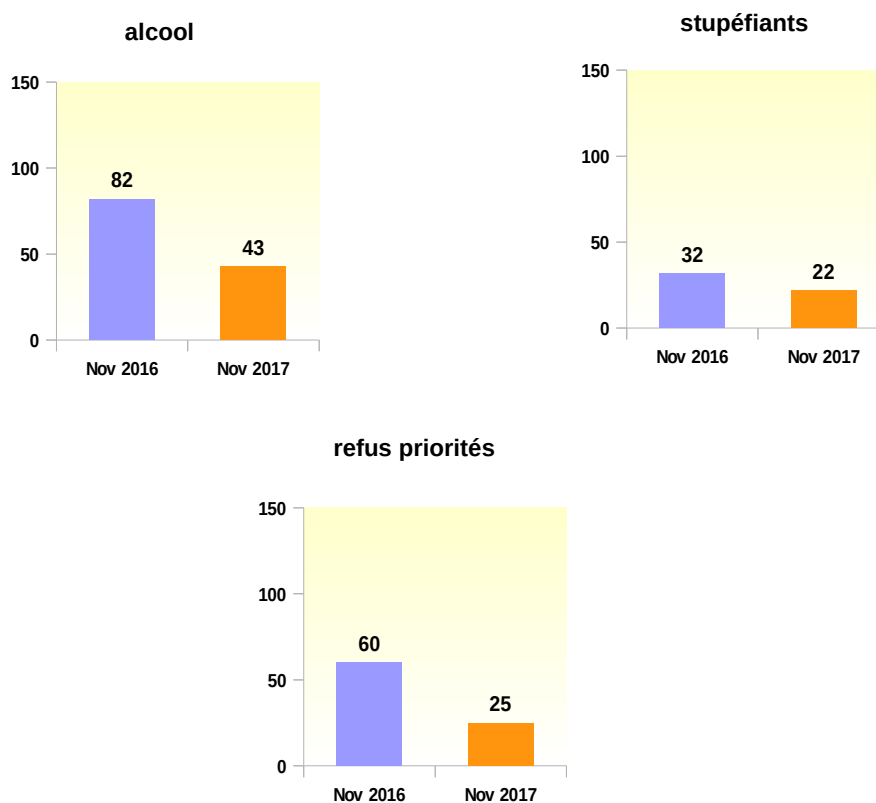
<http://www.securite-routiere.gouv.fr/en-parler-agir/des-solutions-pour-agir/comment-retenir-un-ami-qui-a-bu>

Activités des forces de l'ordre – Novembre 2017

Contrôles vitesse (nombre d'infractions)



Autres contrôles (nombre d'infractions)



Réglementation – Sanctions

Réglementation : En France, il est interdit de conduire avec une alcoolémie supérieure à 0,5 g d'alcool par litre de sang (soit 0,25 mg d'alcool par litre d'air expiré). Pour les permis probatoires, le taux d'alcool limite autorisé est 0,2 g/l (soit 0,1 mg/l d'air expiré).

Sanctions :

Taux compris entre 0,5 g/l (ou 0,2 g/l pour les permis probatoires) et 0,8 g/l :

Retrait de 6 points sur permis de conduire, amende forfaitaire de 135 euros, suspension du permis (jusqu'à 3 ans)

Taux égal ou supérieur à 0,8 g/l :

Retrait de 6 points sur le permis de conduire, amende pouvant aller jusqu'à 4 500 euros, suspension (jusqu'à 3 ans) voire annulation du permis, obligation de suivre un stage de sensibilisation à la sécurité routière, peine de prison (jusqu'à 2 ans)

Récidive avec un taux égal ou supérieur à 0,8 g/l ou état d'ivresse manifeste :

Retrait de 6 points sur le permis de conduire, amende pouvant aller jusqu'à 9 000 euros, confiscation du véhicule, annulation du permis (jusqu'à 3 ans), stage obligatoire de sensibilisation à la sécurité routière, peine de prison (jusqu'à 4 ans)